

## SOMMAIRE

### PAGE 1

◆ **Emploi et Formation professionnelle : Installation des membres du Conseil National de l'Emploi et de la Formation Professionnelle**

### PAGE 2

◆ **Fédération Nationale des PME du Burkina et Confédération Générale des PME de la Région Rhône-Alpes : Signature d'un protocole d'accord**

◆ **Lutte contre les pires formes de travail des enfants: Une délégation du BIT au Patronat Burkinabé**

### PAGE 3

◆ **Promotion de l'investissement : un guide sur l'investissement validé**

◆ **Secteur des mines au Burkina Faso : des perspectives pour la conclusion d'une convention collective**

### PAGE 4

◆ **Amélioration de l'environnement des affaires dans l'espace UEMOA : Un programme régional en cours d'élaboration**

## Emploi et Formation professionnelle : Installation des membres du Conseil National de l'Emploi et de la Formation Professionnelle



Les membres du Conseil National de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ont été installés le vendredi 30 mars 2012 à la salle de conférence du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Régionale par le Ministre de la Jeunesse de la Formation Professionnelle et de l'Emploi Monsieur Achille TAPSOBA qui représentait le Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

Pour faire face au récurrent problème de l'emploi, le Gouvernement a adopté en 2008 une politique nationale de l'emploi et une politique nationale de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels avec leurs plans d'actions opérationnels.

Au regard de la transversalité

de ces politiques, leur pilotage devait être assuré par un organe tripartite regroupant l'Emploi, Monsieur Achille TAPSOBA, l'installation des membres de la CNEFP permettra d'opérationnaliser le cadre institutionnel de traitement des questions d'emploi et de formation professionnelle pour une meilleure mise en œuvre des politiques et programmes en la matière.

*« L'installation des membres de la CNEFP permettra d'opérationnaliser le cadre institutionnel de traitement des questions d'emploi »*

Le Conseil National de l'Emploi et de la Formation Profession-

Le Conseil National de l'Emploi et de la Formation Professionnelle est composé de 59 membres statutaires, représentant l'Etat, la société civile, les employeurs et les travailleurs.



Il est présidé par le Premier Ministre. Le Conseil National du Patronat Burkinabé (CNPB) assure la 3ème Vice Présidence.

nelle (CNEFP) visé par l'article 7 du code du travail a été retenu pour piloter et suivre la mise en œuvre des politiques sus évoquées.

Comme l'a relevé le Ministre de la Jeunesse, de la Formation

Le CNEFP dispose en son sein d'une structure permanente qui est le Comité Technique Permanent chargé du suivi évaluation de la mise en œuvre des politiques nationales en matière d'emploi et de formation professionnelle.

## Fédération Nationale des PME du Burkina et Confédération Générale des PME de la Région Rhône-Alpes : Signature d'un protocole d'accord



**L**a Fédération Nationale des Petites et Moyennes Entreprises du Burkina (FN-PME) a signé avec la Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises de la Région Rhône- Alpes (CGPME) un protocole d'accord.

C'était le mardi 21 février 2012 au siège du Conseil National du Patronat Burkinabè. L'objectif de cette convention est de créer un partenariat pour faciliter les échanges économiques entre les PME burkinabè et françaises de la région Rhône -Alpes.

La cérémonie de signature du protocole s'est déroulée en présence du Secrétaire

re Général du Ministère de l'Industrie du Commerce et de l'Artisanat, Monsieur Bernard ZOUGOURI et du Président du Conseil National du Patronat Burkinabè, Monsieur Birahima NACOULMA, parrain de la cérémonie.

Le président de la FN-PME, Monsieur Alassane

KOUANDA s'est réjoui que cette initiative ait enfin vu le jour et a assuré de la disponibilité de sa Fédération à jouer sa partition dans la mise en œuvre de ce protocole d'accord.

Propos réaffirmés par Monsieur François TURCAS, Président de la CGPME de la Région Rhône -Alpes qui a salué l'avènement de ce partenariat entre les PME Burkinabè et celle de la Région de Rhône-Alpes.



A travers ce protocole d'accord, les deux organisations s'engagent à :

- ◆ Améliorer l'efficacité des entreprises par un échange constant d'expériences et d'aide mutuelle concrète.
- ◆ Encourager le partenariat industriel et commercial en vue de faciliter la création de sociétés mixtes et de participer au Forum d'investissement, Foires et Salons qui seront organisés dans les deux pays.

◆ Veiller au transfert de technologie, l'information et le business, par des visites régulières.

Le parrain de la cérémonie n'a

pas manqué de féliciter les deux organisations et souhaiter plein succès au partenariat qui vient d'être scellé.

## Lutte contre les pires formes de travail des enfants: Une délégation du BIT au Patronat Burkinabé

**L**e 16 février 2012, c'est à 16 heures que le Conseil National du Patronat Burkinabè a reçu en visite de travail une délégation du BIT constituée de Messieurs KOBANKA Tche-goun, et de KOBANKA H. Romain.

Cette visite entraine dans le cadre du lancement de la nouvelle phase du programme BIT/IPEC intervenant dans la lutte contre le travail des enfants au Burkina Faso.

Comme l'a relevé M. KOBANKA, l'ambition du BIT à travers le PAN était d'informer les mandants tripartites de l'OIT sur le lancement du nouveau programme dont

le document a été récemment adopté en conseil des ministres.

Ce programme s'inscrit dans le cadre du Global Action Plan (GAP) qui couvre une durée d'une année et a pour vocation de s'harmoniser avec les plans d'action nationaux pour une meilleure appropriation de document de politique en matière de lutte contre les pires formes de travail des enfants.

Le CNPB qui était représenté par la Secrétaire Générale madame YAMEOGO et M. ZOUNGRANA Ferdinand a souhaité la bienvenue aux membres de la délégation et traduit tout son intérêt pour

le nouveau programme dont bénéficie les partenaires sociaux du Burkina Faso.

La délégation du BIT a souhaité que le CNPB apporte son soutien à M. KOBANKA H. Romain Coordonnateur du programme qu'il s'implique dans la mobilisation des ressources et surtout dans la capitalisation des acquis dans le cadre du suivi évaluation.

Ce souhait a été du reste agréé par la Secrétaire générale du CNPB qui a traduit toute la disponibilité des employeurs à accompagner le BIT dans cette initiative avant de souhaiter à son tour plein succès au programme.

## Promotion de l'investissement au Burkina: un guide sur l'investissement

La Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED) mandatée par le Gouvernement a élaboré un guide sur l'investissement au Burkina qui a été validé le 24 février 2012 au cours d'un atelier à Azalai Hôtel de Ouagadougou.

L'objectif d'un tel guide est de présenter l'environnement de l'investissement burkinabè avec un regard neutre afin d'amener les investisseurs étrangers à s'intéresser à notre pays. L'atelier devait donc permettre aux participants venant de l'administration publique et du secteur privé de valider le document élaboré par la CNUCED en vue de sa publication.

Le guide présente tout d'abord le Burkina en insistant sur ses caractéristiques



économiques, fait une présentation du cadre réglementaire et législatif, puis énumère les domaines d'investissements potentiels et termine par une synthèse de la perception du secteur privé sur l'environnement des investissements.

C'est une analyse sans complaisance faisant ressortir aussi bien les atouts du Burkina comme destination des investissements que ses faiblesses. Atouts qui ne manquerons pas de séduire plus d'un au regard de la position stratégique du pays au cœur de l'Afrique de l'ouest et de la volonté affichée des premières autorités à assainir le cadre des affaires.

Ce guide s'inscrit dans la suite d'une série de guides que la CNUCED élabore pour donner des informations essentielles sur les conditions d'investissement dans les pays. A ce jour, une vingtaine de guides a déjà été publiée sur un certain nombre de pays.

## Secteur des mines au Burkina Faso : des perspectives pour la conclusion d'une convention collective

L'hôtel indépendance de Ouagadougou a servi de cadre, le 16 mars 2012, à l'ouverture des négociations de la convention collective sectorielle des mines.

La cérémonie d'ouverture a été présidée par le ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale, Monsieur Soungalo Apollinaire OUAT-TARA, en présence du ministre des Mines, des Carrières et de l'Energie, Monsieur Salif KABORE, du Président du Conseil national du patronat burkinabè Monsieur Birahima NACOULMA et du Président de mois des Centrales syndicales, Monsieur Blaise Augustin HIEN.

A la suite de l'atelier de réflexion sur les conditions de travail dans les mines tenu en 2011, cette cérémonie traduisait la volonté des premières autorités du département en charge du travail d'accompagner le secteur des mines en vue de l'élaboration d'une réglementation harmonieuse et propice à son développement.

En effet, avec le développement remar-

quable du secteur minier qui se positionne désormais comme un maillon incontournable du développement économique et social durable du Burkina la question de la recherche concertée d'une réglementation qui garantisse à la fois la création de richesses et d'emplois au Burkina demeure une priorité.

Comme l'a reconnu le Président de la chambre des mines du Burkina (CMB), Monsieur Elie Justin OUEDRAOGO, cette négociation s'inscrit dans la tradition de dialogue et d'échanges qui caractérise notre pays et nous situe sur le niveau d'évolution de notre secteur minier.

Pour optimiser toutes ces ressources minières, selon le président, « il faudra davantage sécuriser les ressources humaines, capital fondamental indispensable et leur offrir un cadre réglementaire harmonieux et harmonisé pour encadrer les relations entre le travailleur et son entreprise ».

Pour traduire toute la pertinence de cette démarche de concertation, le Président du Conseil National du Patronat a relevé qu'il appartient aux Partenaires sociaux de faire en sorte que les efforts déployés par le gouvernement pour l'attrait des investissements étrangers dans ce secteur soient soutenus, car eux aussi, ont un rôle à jouer pour le maintien d'un climat social favorable à la création d'emplois et une meilleure productivité dans le secteur minier.

**« Il appartient aux Partenaires sociaux de faire en sorte que les efforts déployés par le gouvernement pour l'attrait des investissements étrangers dans ce secteur soient soutenus »**

Un appel du reste entendu par les Organisations syndicales et les syndicats du secteur des mines qui placent un grand espoir dans les résultats de ces négociations et n'ont pas manqué d'exhorter les commissaires mandatés par leurs structures respectives à mener des débats francs et courtois en vue d'aboutir à un texte novateur et consensuel qui s'inscrit dans la durée ».



### CONSEIL NATIONAL DU PATRONAT BURKINABÈ (CNPB)

1221 Avenue du Dr Kwamé N'Krumah  
01 BP 1482 Ouagadougou 01 - Burkina Faso  
Tél. : (+226) 50 33 03 09  
Fax : (+226) 50 33 03 08  
Courriel: [cnpb@fasonet.bf](mailto:cnpb@fasonet.bf)  
Site web: [www.patronat.bf](http://www.patronat.bf)

## Le Patronat.net

Le bimestriel d'information du Patronat  
burkinabè

### Directeur de Publication

Philomène YAMEOGO

### Rédacteurs

Ferdinand ZOUNGRANA  
Wenceslas BANCE

### Conception et Mise en page

Wenceslas BANCE

### Publication

Conseil National du Patronat Burkinabè

Autorisation n°: 3151/09/CA-GI/OUA/P.F

ISSN 0796 - 8981



## Amélioration de l'environnement des affaires dans l'espace UEMOA : Un programme régional en cours d'élaboration



Ouagadougou a abrité les 22 et 23 mars 2012, un atelier régional de validation de l'étude sur le programme régional d'amélioration du climat des affaires de l'espace UEMOA.

En dépit des efforts faits ces dix dernières années par les pays membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africain (UEMOA) pour améliorer leur cadre des affaires, le constat est qu'ils continuent d'occuper la queue du classement dans les différents rapports Doing Business. Le premier pays de l'Union, le Mali, n'occupe que la 146<sup>ème</sup> place sur 183 économies classées.

Fort de ces constats, la Commission de l'UEMOA sur instruction des Chefs d'Etats et de Gouvernements a entrepris la réalisation d'une étude sur l'élaboration d'un programme régional d'amélioration du climat des affaires (PRACA). L'étude qui a été confiée à un Bureau d'études ivoirien BNETD avait pour objectif d'évaluer le climat des affaires et des investissements pour chacun des pays de l'UEMOA et de proposer un programme régional d'amélioration du climat des affaires assorti d'un plan d'actions.

Après avoir parcouru les huit pays de l'Union pour collecter les informations, le bureau BNETD a rédigé un rapport, objet de cet atelier régional de validation qui a réuni plus d'une cinquantaine de participants des pays membres de l'UEMOA représentants

l'administration publique et le secteur privé.

Durant deux jours, les participants devaient donc renforcer les diagnostics pays du climat des affaires réalisé par le bureau d'études et le guider dans la formulation d'un programme régional cohérent d'amélioration du cadre des affaires.

Les travaux se sont déroulés en trois commissions thématiques qui étaient chargées d'examiner les dix indicateurs du Doing Business (commission 1 et 2) et d'autres aspect liés au climat des affaires non pris en compte par les indicateurs de Doing Business (Commission 3).

Certains pays de l'UEMOA connaissent de bons résultats dans certains indicateurs pris individuellement. C'est le cas par exemple du Burkina pour l'indicateur « octroi de permis de construire » (59<sup>ème</sup> place) ou du Sénégal pour l'indicateur « commerce transfrontalier » (65<sup>ème</sup> place). Il y a donc des possibilités pour les pays d'apprendre des autres pour améliorer leur positionnement.

Le programme régional d'amélioration du climat des affaires s'inscrit dans cette vision et permettra également de régler une fois pour toute, les aspects liés à certains textes communautaires qui limitent aujourd'hui la marge de manœuvre des Etats dans leurs actions d'amélioration du cadre des affaires.